

Cycle de conférences
« Échanger pour mieux comprendre »

ACTES DE LA CONFÉRENCE

**Loi de finances 2015
Cap sur la relance de la croissance
et l'équité sociale**

Casablanca, le 29 janvier 2015



**FONDATION
Attijariwafa bank**



F O N D A T I O N **Attijariwafa** bank

Tous les actes des conférences du Cycle « Échanger pour mieux comprendre »
sont disponibles sur le site institutionnel: www.attijariwafabank.com

Pôle Édition & Débats

ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DU 29 janvier 2015

Mot de bienvenue du Président	6
<i>M. Mohamed El Kettani, Président du groupe Attijariwafabank</i>	
Nouveau cap économique : équilibre, croissance, création d'emploi	8
<i>M. Mohamed Boussaïd, Ministre de l'Économie et des Finances</i>	
Interactions entre M. Mohamed Boussaïd, Ministre de l'Économie et des Finances et M. Amine Marrat, Économiste en chef du Groupe Attijariwafa bank	21
Séance Questions/Réponses	26
Clôture de la conférence	34

par Mouna Kably,
Responsable du Pôle Édition & Débats



Mot de bienvenue

Monsieur Mohamed El Kettani Président du groupe Attijariwafa bank

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la nouvelle conférence organisée par la Fondation Attijariwafa bank dans le cadre du cycle « Échanger pour mieux comprendre ». La rencontre d'aujourd'hui sera consacrée aux dispositions de la loi de Finances 2015 et plus largement à l'analyse du contexte et des perspectives de l'économie nationale.

Nous avons tenu à recevoir, pour ce premier rendez-vous de l'année 2015, une personnalité de marque, M. Mohamed Boussaïd, Ministre de l'Économie et des Finances que je remercie vivement d'avoir répondu à notre invitation, malgré ses nombreux engagements.

Cette rencontre revêt à nos yeux une importance particulière car elle va permettre à nos opérateurs, qu'ils soient dirigeants de grandes entreprises, de PME ou de TPE, de mieux comprendre les enjeux et contraintes de la politique économique adoptée par le gouvernement de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste. Nous avons la certitude que les échanges avec Monsieur le Ministre contribueront, ainsi, à donner plus de visibilité pour les mois à venir.

Il est vrai que la conjoncture de ce début d'année 2015 nous incite globalement à l'optimisme. La bonne pluviométrie enregistrée les deux derniers mois donne à espérer une très bonne campagne agricole. De plus, la récente baisse des cours du pétrole devrait apporter une réelle bouffée d'oxygène à nos comptes extérieurs et au pouvoir d'achat des ménages.

C'est dans ce contexte favorable que le gouvernement s'apprête à implémenter la loi de Finances 2015 visant à relever un double défi : stimuler la croissance et améliorer la répartition de ses fruits, tout en préservant les équilibres macroéconomiques.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons oeuvrer, ensemble, gouvernement et opérateurs, à transformer cette dynamique en une croissance inclusive qui profiterait à toutes les classes sociales, et en particulier les plus défavorisées. À ce titre, la prise en compte du capital immatériel préconisée par le Souverain qui accroîtra l'efficacité des politiques publiques, constitue une étape déterminante dans ce processus d'inclusion.

L'autre grande nouveauté qui suscite beaucoup d'attentes, en particulier de la part des PME/PMI, a trait à la mise en oeuvre du plan d'accélération industrielle. M. Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, avait annoncé, en mai dernier, à cette même tribune, la création du Fonds de Développement Industriel et des Investissements. La loi de Finances 2015 a attribué à ce Fonds, une dotation budgétaire de départ de 3 milliards de DH, avec l'objectif de porter ses ressources à 20 milliards de DH d'ici 2020.

De même, les TPME attendent avec intérêt les détails de la nouvelle offre d'accompagnement destinée à couvrir toutes les phases de leur croissance, et l'amélioration de leur compétitivité.

Conscient de ces enjeux, le groupe Attijariwafa bank a toujours été très engagé aux côtés des entreprises. Nous leur avons affirmés, une fois de plus, notre soutien, en mettant à disposition, en 2014, une enveloppe de 10 milliards de dirhams au profit des PME, et une autre de plus

de 5 milliards de dirhams en faveur de 20 000 TPE. À travers cette double initiative, nous avons voulu envoyer un signal fort aux opérateurs pour qu'ils s'inscrivent dans le cercle vertueux de l'investissement et qu'ils contribuent, ainsi, à la redynamisation économique de notre pays. Notre message a été parfaitement entendu puisque les deux opérations ont connu un franc succès, que ce soit auprès des PME ou des TPE.

Sans plus tarder, j'ai le plaisir d'inviter Monsieur Mohamed Boussaïd, Ministre de l'Économie et des Finances, à prendre la parole afin de nous éclairer sur l'ensemble de ces questions.

Je vous souhaite à tous une excellente conférence.



Monsieur Mohamed Boussaïd, Ministre de l'Économie et des Finances Nouveau cap économique : réformes, confiance et croissance.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents ; Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;

Cher collègues,

Je reconnais de nombreux visages familiers présents parmi nous ce soir. Je voudrais d'abord vous exprimer le plaisir que je ressens à répondre à l'invitation du groupe Attijariwafa bank. Comme vous le savez, la BCM fût mon ancienne maison qui m'a permis d'aiguiser mes premières armes. Je profite de cette rencontre pour rendre hommage à la mémoire de Feu Si Abdelaziz Alami que Dieu ait son âme. Il fût un grand professeur, un grand banquier et un grand poète. À ses côtés, j'ai eu le privilège d'approfondir mes connaissances en particulier dans le domaine financier. Mais j'ai appris surtout les vraies valeurs de relations humaines, de droiture, de compétences et du goût du travail.

Je remercie Monsieur le Président Mohamed El Kettani de m'avoir convié et de me donner l'occasion de m'exprimer, devant vous, sur la situation économique et financière actuelle et future de notre pays.

Faut-il le rappeler, le monde a subi, depuis 2008, une crise profonde qui a généré des transformations rapides dans une conjoncture économique et politique mouvante. Les incertitudes, les doutes, les interrogations n'ont jamais été aussi forts ni aussi pressants. Ceci ne concerne pas uniquement les opérateurs, mais aussi les États et les citoyens du monde. Cette crise qui remonte à 2008, a rapidement évolué d'une crise des Subprimes vers une crise financière, puis une crise économique, et plus récemment, une crise politique et identitaire.

Dans ce contexte, le Maroc, doté d'une économie ouverte, ne pouvait rester à l'écart de ces mutations. En effet, notre économie a subi trois grands chocs exogènes simultanés :

- la baisse de la demande extérieure adressée au Maroc ;
- l'envolée des prix des matières premières ;
- et l'instabilité politique notamment dans la région MENA.

Cependant, notre économie a bien résisté grâce à une politique volontariste, contra- cyclique, basée

sur la consommation et l'investissement. Nous avons injecté beaucoup d'argent pour maintenir la croissance. Mais cette politique volontariste a eu comme conséquences l'aggravation des déficits et l'accroissement de l'endettement. Aujourd'hui, cette situation n'est plus soutenable car elle risque de générer des dérapages macroéconomiques incontrôlés et incontrôlables.

Aussi, avons- nous entamé le chemin du redressement des finances publiques plus tôt, en adoptant un certain nombre de réformes. Nous sommes aujourd'hui convaincus que le retour à l'équilibre du cadre macroéconomique doit s'accompagner nécessairement par la prise en compte de conditions de relance et de croissance, avec comme priorités, la relance de l'investissement privé, la promotion de l'emploi et l'oxygénation de l'économie par l'amélioration des liquidités. D'ailleurs, je pense que vous avez constaté, d'ores et déjà, que les conditions de liquidités du marché s'améliorent de jour en jour et de mois en mois.

Après cette brève introduction, j'articulerai mon intervention autour de trois axes fondamentaux :

- **Les performances de l'économie nationale**
- **Les principaux défis qui nous attendent**
- **Le nouveau cap économique.**

Il est vrai que le contexte actuel est particulièrement favorable compte tenu :

- de la tendance baissière des prix des produits de base et de l'appréciation du taux de change du dollar. Pour l'heure, la baisse du prix du baril de l'or noir de 50% en l'espace de quelques mois, constitue une bonne nouvelle pour l'économie marocaine ;
- de l'amélioration des perspectives de croissance de nos pays partenaires, notamment en Afrique subsaharienne ;
- du niveau bas des taux d'intérêt ;
- du lancement par la Banque Centrale Européenne d'un programme ambitieux de rachat de la

dette qui s'étalera jusqu'à septembre 2016, pour juguler le risque de déflation dans la zone Euro.

Mais face à ces éléments favorables, nous devons également prendre en compte quelques facteurs défavorables comme la dégradation des perspectives économiques en zone euro, même si les pays de l'UE connaissent une évolution différenciée. En effet, les pays qui ont eu le courage de réformer et d'anticiper des mesures pour sortir rapidement de la crise, ont réussi maintenir le cap. Ce qui n'est pas le cas des pays ayant différé la mise en œuvre de ces mêmes réformes, sous l'effet de la pression politique et sociale.

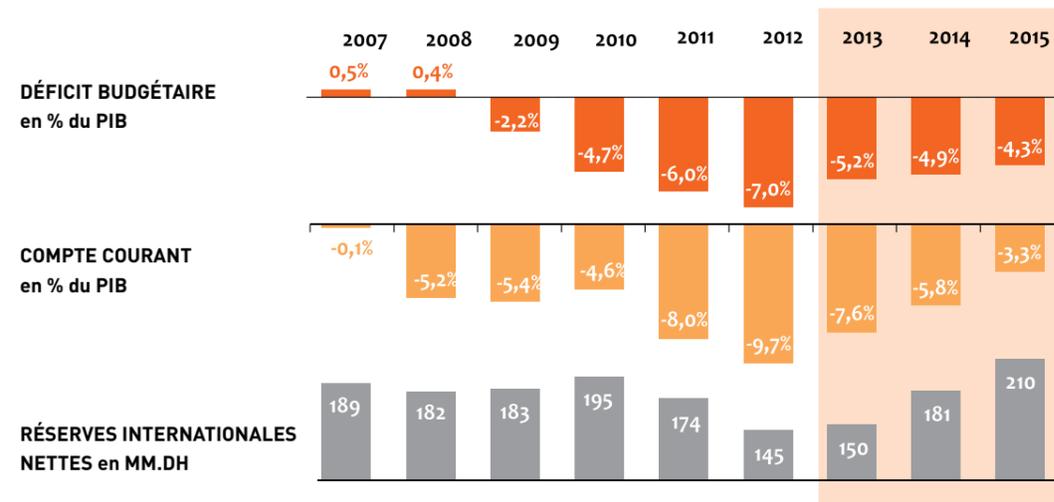
Mais globalement, la croissance reste faible dans la zone euro, voire molle. D'ailleurs, le FMI a revu à la baisse, ses prévisions de croissance, à 1,2% en 2015.

Parallèlement, la persistance des tensions géopolitiques dans la région du Moyen-Orient nous affecte indirectement et atténue la bonne perception de notre économie par les investisseurs étrangers.

I- Les performances de l'économie nationale

La situation macroéconomique de notre pays est en constante amélioration depuis 2013. Je rappelle qu'en 2007/2008, nous avons enregistré des excédents budgétaires. Mais depuis, nous avons connu une descente vertigineuse vers des niveaux de déficits qui sont devenus insoutenables (7% en 2012). En 2013, nous avons amorcé le redressement progressif de ces déficits dans un processus vertueux (5,2% en 2013 ; objectif de 4,9% en 2014). Et la loi de Finances 2015 a été construite sur la base d'un déficit budgétaire de 4,3%.

SITUATION MACROÉCONOMIQUE EN CONSTANTE AMÉLIORATION DEPUIS 2013



REDRESSEMENT DES ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES DEPUIS 2013 SOUS L'EFFET DES REFORMES AYANT CONCERNÉ LES FINANCES PUBLIQUES ET CE, APRÈS LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE CONTRACYCLIQUE DEPUIS 2009

Qu'en est-il du déficit du Compte courant qui est plus grave, plus pernicieux et plus dangereux ? Je dis souvent que le déficit budgétaire est une maladie avec laquelle l'on peut toujours vivre. En revanche, le déficit du Compte courant est une maladie fatale ! Il n'est pas possible de faire tourner la planche à billets pour les devises !

Nous avons donc atteint des niveaux insupportables de déficit du Compte courant avec 9,7% en 2012 alors que les réserves de change fondaient comme neige au soleil, en passant en deçà de 4 mois.

Depuis, le redressement de ce déficit jumeau est également en marche puisqu'il a été ramené à 7,6% en 2013 et à 5,8% en 2014. Nous espérons atteindre 3,3% en 2015. Nous aurons alors réussi à réaliser la performance de réduire par 3, le déficit du Compte courant, en l'espace de 3 ans.

De leur côté, les réserves internationales nettes ont stagné, après une baisse importante en 2012 où elles ont atteint 140 milliards de dirhams, puis 150 milliards en 2013 et 181 milliards en 2014. Nous espérons dépasser les 210 milliards de dirhams en devises en 2015.

Je vous ferai remarquer qu'en 2014, nous avons retrouvé le niveau de réserves de 2007.

Par ailleurs, l'accélération de la reprise de la croissance est liée à celle des activités non agricoles qui a évolué de manière constante et permanente, de 2% au 3e trimestre 2013 à 3,6% au 3e trimestre de 2014. Le tout sur la base d'une croissance en 2014 de près de 3%.

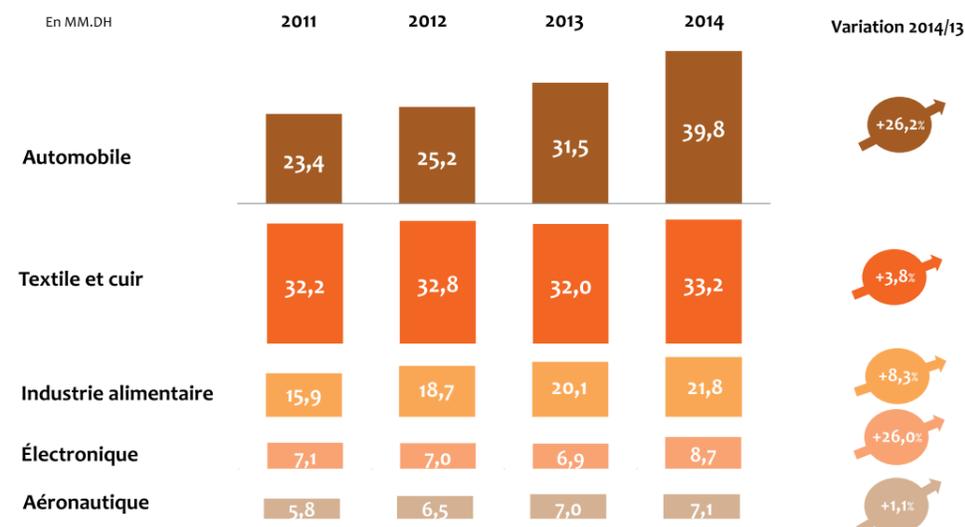
Quant à la conjoncture économique, elle doit être relatée à travers l'évolution des activités sectorielles. Ainsi, l'on constate aujourd'hui que la plupart des secteurs évoluent favorablement

comme la pêche, les mines, l'énergie et notamment la production électrique. En revanche, les BTP enregistrent une baisse ainsi que le Tourisme du fait de l'instabilité politique des autres pays de la région.

Au regard de ces données sectorielles, la reprise économique devrait démarrer et sa consolidation est attendue en 2015.

Il faut noter un très bon comportement des métiers mondiaux du Maroc qui sont essentiellement tournés vers l'export (+39,8% en 2014). Le secteur Automobile est devenu en 2014 le principal secteur exportateur de notre pays ! Ce qui illustre bien la transformation de notre économie. Il en est de même du secteur agroindustriel qui atteint le même niveau d'exportation que les phosphates.

POURSUITE DU BON COMPORTEMENT DES MÉTIERS MONDIAUX DU MAROC



Les principaux secteurs affichent des résultats positifs, essentiellement la construction automobile. Cette dynamique compense largement la légère baisse des ventes des phosphates et dérivés.

Si la campagne céréalière 2013/2014 a été moins bonne que la campagne précédente (-31%), toutes les autres filières ont évolué de manière satisfaisante, sous l'effet du Plan Maroc Vert.

À noter que même le secteur agricole connaît une mutation vers des activités à plus forte valeur ajoutée qui permettent de stabiliser croissance. Ainsi, dans les années 90, une mauvaise campagne

céréalière se traduisait mécaniquement par une croissance économique négative. Aujourd'hui, en dépit d'une campagne céréalière moyenne, la croissance restera positive. La contribution du secteur agricole a donc changé de manière à stabiliser la croissance.

De même, l'on note une évolution favorable de nos échanges extérieurs. Le déficit commercial

s'est allégé de l'ordre de 6%. En 2014, les importations se sont maintenues à 383 milliards de dirhams alors que nos exportations ont progressé de 6%.

La facture la plus importante au niveau des importations concerne les produits alimentaires et notamment les achats de céréales. La campagne passée ayant été moyenne, ces achats ont donc

pesé sur la balance commerciale. Il en a été de même pour la facture énergétique, suite à l'envolée du prix du pétrole.

Au niveau de l'inflation, nous restons dans un contexte de taux faible (0,4% de novembre 2013 à novembre 2014). Ce qui permet de sauvegarder le pouvoir d'achat du consommateur.

solde des échanges au cours de cette période.

Entre 2005 et 2014, il est vrai que nous avons doublé nos exportations à 190 milliards de dirhams, mais nous avons aussi doublé nos importations à 383 milliards de dirhams. Résultat : nous avons doublé le déficit commercial à 200 milliards de dirhams. Nous importons encore beaucoup trop. Certes, nous sommes un pays ouvert qui doit acquérir des biens d'équipement et de consommation. Mais nous devons aussi produire et transformer pour consommer localement. Aujourd'hui, toute la politique de ré-industrialisation vise justement à ce que cet effort de consommation puisse servir à relancer la production de la valeur ajoutée locale.

Aujourd'hui, notre structure du PIB se décline comme suit :

- près de 50% pour le tertiaire, ce qui est une tendance lourde pour toutes les économies émergentes ;
- La part du secteur primaire s'améliore autour de 15% tandis que le secondaire totalise 26% du PIB.
- Mais les industries de transformation contribuent à peine à hauteur de 14% du PIB. Ce qui

n'est pas suffisant et constitue un élément négatif dans la mesure où nous prétendons à l'émergence.

À noter que pour retrouver le montant global du PIB, il faut ajouter à cette somme de valeurs ajoutées, l'impôt net des subventions.

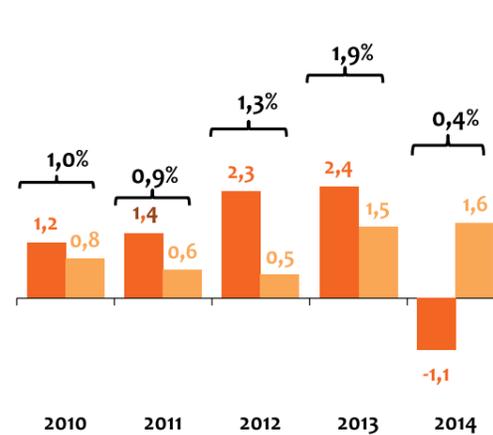
2- Toute politique économique doit avoir comme principal objectif d'améliorer les conditions de vie des populations, leur pouvoir d'achat et l'accès aux services publics et surtout fournir de l'emploi

Aujourd'hui, l'une des caractéristiques de notre économie qui doit tous nous interpeller est l'aggravation du chômage, en particulier le chômage des jeunes. Nous vivons une transformation démographique qui se traduit par une arrivée massive de jeunes sur le marché de l'emploi. Et il faudrait que nous puissions créer suffisamment de postes pour répondre à leurs attentes. Il n'y a pas meilleure opportunité que de développer notre tissu industriel. Il est le seul à pouvoir créer des emplois permanents, rémunérés et structurés.

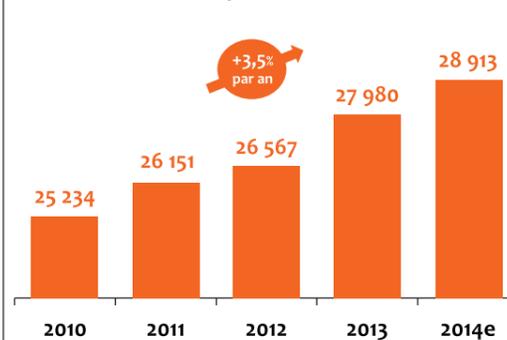
INFLATION MAITRISÉE ET POUVOIR D'ACHAT PRÉSERVÉ

CONTEXTE DE FAIBLE INFLATION ET REVENUS EN AUGMENTATION

Taux d'inflation Alimentaire / Non Alimentaire : en %



Revenu national brut disponible : en DH/habitant



Mais il faut rester vigilant pour que ce taux d'inflation ne baisse pas davantage afin d'éviter les risques de déflation. Je vous rassure, les choses sont sous contrôle, il n'y a pas de risque de déflation.

Par ailleurs, le revenu national net disponible s'améliore et le revenu national des ménages a augmenté de 5% par an depuis 2000. Notre PIB devrait réaliser un taux de croissance de 4%, pour atteindre 977 milliards de dirhams. Et j'espère pouvoir fêter avec vous l'année prochaine, les 1 000 milliards de dirhams de PIB. Ce serait un cap symbolique mais important.

II- Les principaux défis qui nous attendent

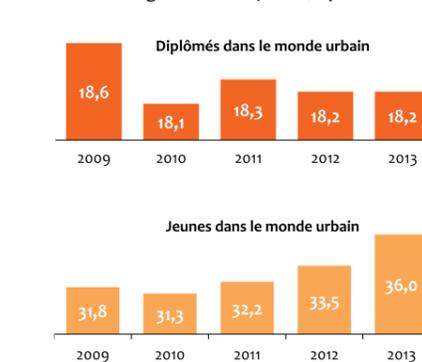
Dans ce contexte général, nous avons plusieurs grands défis à relever.

1- Le premier grand défi a trait à notre modèle de croissance ou de développement

Entre 2007 et 2012, la croissance a été tirée par la consommation interne et l'investissement. La contribution des échanges a même été négative car nous n'avons pas une offre exportable importante. Mais cette période a été également marquée par une faible demande extérieure qui a généré une contribution presque négative du

DÉFIS D'INCLUSIVITÉ ET D'EMPLOI

Taux de chômage urbain des jeunes/diplômés



Inégalités régionales

Région	% du PIB 2012
Grand Casablanca	20,7
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	12,2
Marrakech - Tensift - Al Haouz	8,4
Chaouia - Ouardigha	8,2
Tanger - Tétouan	7,9
Souss - Massa - Daraâ	7,5
TOP 6	65%

- Grand potentiel de consommation et de production encore inexploité.
 - Renforcement du contenu en emploi de notre croissance.
- Rééquilibrage spatial et social de notre modèle de développement.

3- L'autre défi de l'inclusion concerne la lutte contre la mauvaise répartition spatiale.

Pour l'heure, le Grand Casablanca s'accapare 20% de la création de richesse. Avec le projet du nouveau découpage des régions, cette contribution va davantage augmenter.

D'ailleurs, je vous annonce que le projet de régionalisation avancée connaît une avancée notable avec l'adoption, aujourd'hui, des 3 textes de lois organiques par le Conseil des ministres, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste. Ce sont des textes fondateurs importants qui portent sur la loi organique sur la régionalisation, la loi organique sur les provinces et préfectures et la loi organique sur les communes. Ainsi, à travers cette réforme, le modèle de régionalisation avancée contribuera à apporter des solutions aux disparités régionales et à améliorer la contribution de chaque région à la croissance nationale, tout en réglant plusieurs problèmes économiques et sociaux.

III- Le nouveau cap économique à travers 4 volets :

1- Une politique de l'offre basée sur la ré-industrialisation de notre économie, assortie

de mesures importantes pour stimuler l'investissement privé.

- 2- La poursuite de la politique de soutien à la demande et de l'emploi, tout en ciblant les segments sociaux et territoriaux les moins intégrés : inclusion sociale et spatiale.
- 3- Rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques, et la transformation de la gouvernance et du fonctionnement de l'État.
- 4- La diversification des partenariats avec le reste du monde.

1- Une politique de l'offre basée sur la ré-industrialisation de notre économie, assortie de mesures importantes pour stimuler l'investissement privé

Pour la partie ré-industrialisation, le plan d'accélération industrielle présenté par M. Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et des Nouvelles Technologies, vise à augmenter la part de l'industrie de 14 à 23% à l'horizon 2020 ; par la création de 500 000 emplois par le tissu local (50%) et à travers les Investissements directs étrangers (IDE).

À ce propos, je vous signale que le flux des Investissements Directs Étrangers (IDE) a augmenté de 2,8% en 2014. Ce qui est une grande performance, sachant que 2013 a été une année exceptionnelle avec une croissance de 23% des flux d'IDE. Ce qui confirme l'attractivité de notre pays en matière d'investissement étranger.

Je pense que vous êtes, à présent, familier de l'approche par écosystèmes qui est privilégiée par le plan d'accélération industrielle, tout comme la compensation industrielle et la transformation des commandes publiques en projets industrielles locaux.

Je précise que le bras financier du plan d'accélération industrielle est le Fonds d'impulsion de 20 milliards de dirhams qui sera mis en œuvre dès 2015 avec une dotation budgétaire de 3 milliards de dirhams.

L'investissement public a, de son côté, été pratiquement doublé à 189 milliards de dirhams dont 55 milliards financés par le budget de l'Etat, le reliquat apporté par les collectivités locales et les établissements publics.

Je précise que ces deux derniers ont doublé leur contribution en l'espace de 7 ans. Cette tendance va s'accroître car le développement de notre pays nécessite des investissements en matière d'infrastructures, de logistique et services sociaux etc. De ce fait, cet effort d'investissement public est appelé à être maintenu.

Parallèlement, la refonte de la charte d'investissement est actuellement en cours. Elle prévoit des incitations financières et introduit une nouvelle approche. La nouvelle Charte sera plus claire et plus simple mais introduira une différenciation au niveau des projets :

- sur le plan territorial pour atténuer les disparités régionales ;
- par nature de projets : la charte distinguera les projets stratégiques, les projets pionniers, les projets structurants.

Cette charte est en cours de finalisation et sera mise dans le circuit d'approbation très bientôt.

Concernant l'introduction de nouveaux instruments de financement, je citerai le financement alternatif dont le texte vient d'être publié. Il constitue une grande opportunité pour la collecte de l'épargne et le financement des investissements. Il en est de même de la titrisation, des OPCV et du texte sur les partenariats Public/Privé qui vient d'être approuvé. Après l'adoption du texte, nous allons travailler pour élaborer une conception opérationnelle des secteurs et projets qui peuvent faire l'objet d'un montage PPP.

Par ailleurs, la loi de Finances 2015 prévoit l'abaissement du seuil de l'investissement conventionnel, de 200 millions de dirhams à 100 millions de dirhams, pour avoir un plus grand nombre de projets éligibles aux avantages accordés dans le cadre de conventions avec l'État.

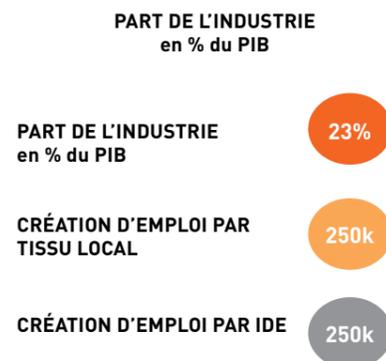
La loi de Finances 2015 prévoit également le prolongement de la durée de l'exonération des droits de douane et TVA sur les biens d'équipement à 36 mois au lieu de 24 mois.

La loi de Finances introduit également des mesures en faveur de l'entreprise qui reste au cœur de nos préoccupations car c'est elle qui crée de l'emploi, qui crée de la richesse et qui génère des entrées de devises. De même, la PME bénéficie d'une attention particulière. Quelques actions et quelques signaux sont envoyés à ces PME, notamment la mise en place d'une quote-part d'accès aux marchés publics, la préférence nationale, la réforme du nantissement des marchés publics, mais aussi le financement via la Caisse Centrale de Garantie et la mise en place du Fonds de refinancement des crédits alloués aux PME, à l'initiative de Bank Al-Maghrib.

L'un des grands défis qui n'est pas nouveau, je vous le concède, mais qui est prioritaire concerne l'intégration du secteur informel. Bien évidemment, il faut approcher ce secteur informel de manière intelligente. Aujourd'hui,

« L'effort de l'investissement public doit être maintenu dans les prochaines années »

PLAN D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE



ÉCOSYSTÈMES, COMPENSATION INDUSTRIELLE, RÉVISION DE L'OFFRE DU FONCIER, INCITATION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

nous avons 2 mesures qui vont contribuer à atténuer ce fléau, même si elles ne vont pas le résoudre définitivement, j'en conviens. Tout d'abord, le texte sur l'Auto-entrepreneur et surtout la nouvelle mesure prévue par la loi de Finances 2015 qui consiste à exonérer de l'Impôt sur le revenu et des charges patronales pour les 5 premiers emplois, pour toute entreprise créée à partir de 2015. Ces mesures devraient encourager les petits ateliers de basculer vers le formel.

Reste l'autre secteur informel, plus important, mieux organisé, émanant de grosses structures qui produisent en marge de la réglementation. Il s'agit non pas d'intégrer ce secteur informel « structuré » mais de le combattre. Nous commencerons par la sensibilisation, nous poursuivrons avec des mesures d'incitation, puis nous sévirons.

Concernant le butoir qui est à mes yeux le monstre de Lockness, le plus important pour nous est d'avoir entamer le remboursement des entreprises. Compte tenu de nos moyens limités, nous ne pouvons pas régler la totalité d'une seule traite. Je vous rappelle que ce butoir provient d'une différence entre les taux de TVA. Cela s'est traduit par une accumulation d'un stock très important au profit des établissements publics et du secteur privé. Nous avons commencé à rembourser l'année dernière et nous poursuivons cette année. Je peux vous dire que pour le secteur privé, nous allons tourner cette page du butoir dans les 3 prochaines années au plus tard.

De plus, nous avons fourni un très grand effort pour accélérer le remboursement de la TVA notamment en faveur des exportateurs, qui atteint 5 milliards de dirhams. À cela s'ajoute le manque à gagner de 1,1 milliard de dirhams provoqué par la suppression de la règle de décalage. Il est évident que les entreprises qui ont bénéficié du versement de ce cash, le ressentent positivement au niveau de leur trésorerie et cela va continuer.

2- La poursuite de la politique de soutien à la demande et de l'emploi, tout en ciblant les segments sociaux et territoriaux les moins intégrés : inclusion sociale et spatiale.

Le deuxième volet important, au-delà de l'aspect économique, concerne la protection sociale. Quel que soit le modèle de développement, la croissance ne peut pas systématiquement profiter à tous les citoyens. Les populations vulnérables, pauvres ou aux besoins spécifiques, exigent un traitement particulier de la part de l'Etat. Telle est la grande problématique de la répartition des richesses.

Lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2007, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) a apporté des réponses concrètes au problème de la pauvreté. De notre côté, nous travaillons pour améliorer les filets sociaux avec l'extension de la couverture sociale au profit des indépendants et autres catégories sociales. La généralisation du RAMED permet aujourd'hui à 8,5 millions de bénéficiaires de disposer de la carte RAMED. L'autre défi concerne l'offre de soins et l'amélioration de la qualité de ces prestations.

Parallèlement, l'indemnité pour perte d'emploi est aujourd'hui opérationnalisée grâce à un partenariat fructueux entre le secteur privé et l'Etat, qui a permis la création d'un fonds dédié. Il en est même, le fonds d'entraide familiale et de soutien aux veuves démunies et le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques.

La problématique de la répartition des richesses a été abordée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, dans les deux discours successifs, le discours du Trône du 30 juillet 2014 et le discours du 29 août 2014. Le Souverain a ainsi rappelé qu'il fallait avant tout produire cette richesse, l'augmenter et l'améliorer, puis la répartir de manière équitable. Nous sommes en train de répertorier tous les leviers de répartition de la richesse nationale, à travers l'étude de Bank Al- Maghrib et du Conseil Économique Social et Environnemental.

Parmi ces leviers de répartition de richesses, la fiscalité et l'accès au service public de qualité au plus grand nombre de citoyens figurent en première ligne. La formation et l'éducation constituent également un vrai sujet de préoccupation. Si l'on ne se penche pas rapidement et sérieusement sur la réforme de l'éducation et de la formation, nous perdrons plusieurs points de croissance dans les prochaines années. Le Conseil Supérieur de l'Enseignement travaille sur une nouvelle réforme qui, je l'espère, va aboutir et connaître un grand succès.

L'autre aspect concerne la promotion de l'emploi. La mesure de la loi de Finances 2015 concerne l'emploi des jeunes à travers la mise en place d'un fonds d'amorçage en faveur des entreprises innovantes. Notre modèle de croissance ne doit plus reposer uniquement sur la consommation et l'investissement, ou en clair sur la demande domestique, mais il doit également s'ouvrir sur la demande extérieure en privilégiant le développement de l'industrie, des activités exportatrices et en s'appuyant sur l'innovation et le savoir. Il doit donner la possibilité aux jeunes engagés dans ces domaines de l'innovation, de se faire accompagner. Cela constitue une opportunité pour créer de l'emploi et contribuer à la croissance nationale.

Par ailleurs, la loi de Finances prévoit la refonte du programme IDMAGE. Ce programme permet

aux jeunes diplômés d'accéder à un stage de 2 ans dans des entreprises qui bénéficient d'exonérations importantes. La loi de finances 2015 apporte à ce programme quelques améliorations pour lutter contre la fragilité de l'emploi et inciter les entreprises qui recourent à ces stagiaires de recruter au moins une partie de ces jeunes.

Enfin, nous avons veillé à ce que la loi sur l'Auto-entrepreneur soit simple et souple et nous avons bon espoir qu'elle suscite un engouement auprès des jeunes.

3- Rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques, et la transformation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Etat

Le rétablissement de l'équilibre du cadre macroéconomique n'est pas une fin en soi. Mais il est indispensable pour les générations futures. Il est également déterminant pour consolider la confiance des investisseurs étrangers. Si la gestion des finances publiques est laxiste affichant des dérapages continus et l'aggravation des déficits, l'investisseur étranger anticipe une hausse des impôts car en effet, il faudra bien augmenter les recettes fiscales pour combler ces déficits.

Donc, le rééquilibre du cadre macroéconomique est un signal fort envoyé aux investisseurs pour qu'ils aient confiance dans notre économie.

MAINTIEN DE LA TRAJECTOIRE DE RÉTABLISSEMENT ENTAMÉE EN 2013



1- Maîtrise des dépenses

- Réforme de la compensation (-30%)
- Maîtrise de la masse salariale
- Approche d'investissement basée sur la performance et la réalisation d'objectifs
- Maîtrise des dépenses courantes

2- Optimisation des recettes

- Mobilisation des recettes fiscales et douanières
- Gestion active du portefeuille de l'Etat
- Valorisation du patrimoine privé de l'Etat
- Mobilisation intensive des dons

Mais cette dynamique doit aller de pair avec les conditions de relance. Au fond, sur le plan technique, il est simple de réduire les déficits. Il suffit de réduire les dépenses et collecter des recettes additionnelles si elles existent.

Mais cet effort de redressement des finances publiques doit être accompli intelligemment et progressivement pour ne pas occulter la priorité essentielle, à savoir la création de conditions de relance et de croissance. C'est une équation à plusieurs inconnues mais avec deux paramètres importants que sont le déficit budgétaire et la croissance économique. En 2015, le taux de croissance économique devrait avoisiner 4,3%.

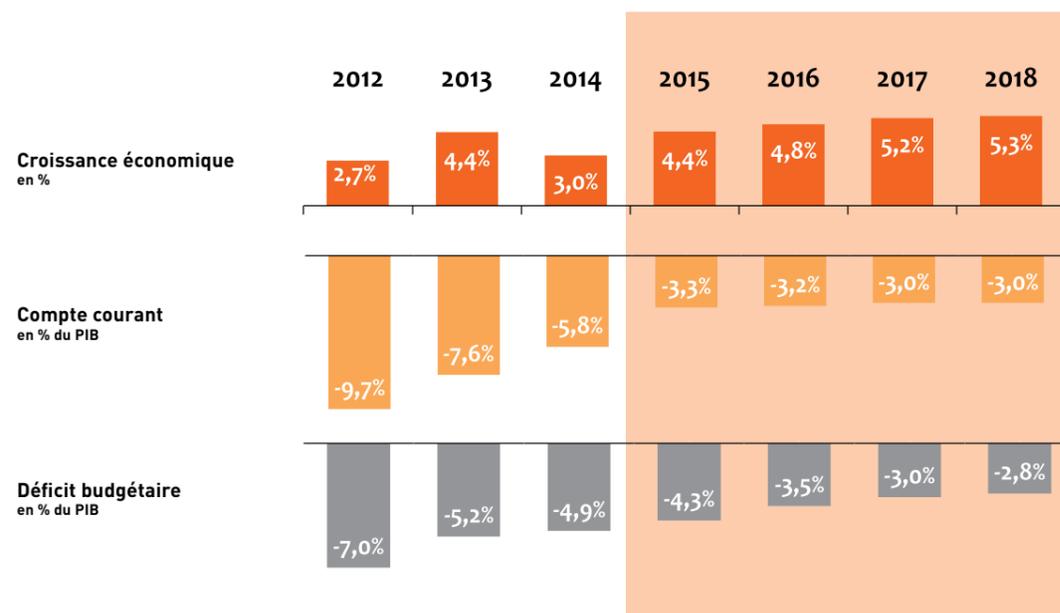
En 2014, nous avons réussi à redresser la situation grâce à la réforme de la compensation, à la maîtrise des dépenses du train de vie de l'Etat et à l'optimisation des recettes, notamment au niveau de la gestion du portefeuille public. Cela a été possible grâce aussi à la mobilisation intensive des dons comme celui du Conseil de Coopération du Golfe qui aura été pour nous d'un grand secours en 2014.

Par ailleurs, le déficit du Compte courant est en train de baisser. Nous envisageons avec beaucoup d'optimisme que cette baisse se poursuive en 2015 à condition que le cours du pétrole se maintienne à des niveaux bas comme c'est le cas actuellement. De même, si la campagne agricole confirme sa bonne performance, cela permettrait d'alléger substantiellement le déficit de notre compte courant.

Les perspectives du cadre macroéconomique à moyen terme nous laissent penser qu'à partir de 2015, nous atteindrons un taux de croissance de 4,4% et de 5,3% en 2018. Cette fois-ci, le HCP m'a devancé puisqu'il anticipe un taux de 5% en 2015.

Le déficit du Compte courant doit se situer autour de 3% à partir de 2015 tandis que le déficit budgétaire devrait atteindre entre 2,8% et 3% à partir de 2017. C'est une évolution douce, progressive qui tend vers la réduction du déficit budgétaire.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME



Cependant, ces performances ne sont possibles que si notre pays continue avec beaucoup de volonté et de pédagogie, l'adoption des réformes structurelles.

L'une des réformes principales pour laquelle nous devons déployer plus d'effort pour la rendre accessible et didactique, a trait à la réforme de la loi organique des lois de Finances.

Cette réforme est très importante. À titre d'exemple, la loi organique de la loi de Finances instaure une règle d'or : le surplus de la dette publique nette ne peut dépasser le montant des investissements publics. En clair, les futurs ministres des Finances n'auront plus la possibilité d'emprunter pour consommer.

La loi organique prévoit de nombreuses autres dispositions que je pourrai détailler dans le cadre d'une autre conférence : plus de transparence, plus de lisibilité au budget... On sort de cette estimation du budget basée sur la dépense publique.

Désormais, nous adopterons une programmation pluriannuelle pour chaque ministère afin de donner de la visibilité aux ordonnateurs des administrations sur une période de 3 ans au minimum.

« Le surplus de la dette publique nette ne peut dépasser le montant des investissements publics »

Mais surtout, nous allons changer notre approche : gestion axée sur le résultat. Autrement dit, on globalise les moyens et on privilégie l'approche par programmes. Pour chaque programme, il y a des indicateurs d'évaluation. Cela attribue une plus grande responsabilité aux ordonnateurs mais qui se traduira par une meilleure efficacité et efficience de la dépense publique.

L'autre réforme dont le coup d'envoi a été donné aujourd'hui à travers l'adoption de 3 textes par le Conseil des Ministres tenu aujourd'hui à Fès en présence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, concerne la régionalisation avancée. Une régionalisation bien faite constituera un très grand levier de développement de notre pays. Désormais, Rabat ne décidera plus de tout. La région doit, en fonction du contexte, fixer ses priorités.

Nous allons consacrer une enveloppe de 10 milliards de dirhams à la région à l'horizon 2021 en faveur du processus de transfert des

attributions. La région a des attributions propres, d'autres sont communes avec l'État et qui peuvent faire l'objet de contractualisation, et enfin des attributions transférées qui supposent le transfert de moyens.

Par ailleurs, la poursuite de la réforme du système de compensation doit être parachevée car seuls 3 produits demeurent subventionnés. Mais réussir leur libéralisation et lever les distorsions liées à la subvention, il faut continuer à réfléchir et à produire les meilleures réponses car le processus est inéluctable

De même, la réforme de la retraite est sur la table et j'espère que l'on pourra avancer sur ce dossier très bientôt. Sur ce sujet, je voudrais ouvrir une parenthèse : pourquoi certains pays sont en crise aujourd'hui ? Parce qu'ils n'ont pas su anticiper à temps tous les problèmes futurs. Et ces dossiers sensibles passent d'un gouvernement à l'autre car tous évitent de s'attaquer de front à un problème comme la réforme du système de retraite.

Au Maroc, je rappelle que les réserves de la caisse de retraite des fonctionnaires s'épuiseront en 2022. Alors de deux choses l'une : ou ces fonctionnaires n'auront plus de retraite, ou il faut aller chercher l'argent ailleurs. Et le problème s'aggrave à chaque

mois qui s'écoule.

De plus, la caisse de retraite des fonctionnaires n'est pas seule concernée. D'où la nécessité d'une réforme globale du système de la retraite privée et publique au Maroc.

Enfin, la réforme de la Justice est également très lourde, très complexe et très problématique. Mais elle est la base du développement de notre pays, de l'attractivité de l'investissement étranger, de la cohésion sociale et de la confiance des citoyens. Aujourd'hui, cette réforme a démarré. Après la loi organique de l'autorité judiciaire adoptée il y a quelques mois, la deuxième loi organique concernant les magistrats vient d'être approuvée en Conseil des ministres devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

Bien entendu, il nous incombe de poursuivre les efforts d'amélioration du climat des affaires et de l'environnement de l'entreprise.

4- Diversification des partenariats avec le monde

Cette diversification économique est possible à travers de nouveaux secteurs mais aussi de nouveaux partenaires et marchés. Aujourd'hui,

les pays de la zone Euro continuent d'être nos principaux partenaires. Face à l'essoufflement de ces marchés, nous avons la volonté de nous ouvrir sur de nouvelles zones comme l'Afrique subsaharienne qui présente de forts potentiels de croissance.

DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS AVEC LE MONDE

OUVERTURE SUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

- 17 accords de promotion et de protection des investissements
- 11 conventions de non double imposition
- Plus de 90 accords de coopération publics et privés conclus lors de la dernière tournée Royale en février et mars 2014
- 39 accords publics et privés signés lors du dernier Forum économique Marocco-Ivoirien tenu la semaine dernière

PARTENARIATS AVEC LES PAYS ÉMERGENTS : CHINE ET RUSSIE

- 30 accords de coopération signés avec la Chine lors du dernier Forum économique Sino-marocain en novembre dernier

Sur ce registre, les banques marocaines jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des entreprises. Le résultat est là : nous avons pratiquement doublé nos échanges avec ces pays entre 2007 et 2013 et la progression est continue et permanente. D'autres partenariats sont en train d'être tissés avec d'autres pays émergents comme la Chine et la Russie.

L'ensemble de ces efforts nourrit la confiance de la communauté financière internationale à l'égard de notre pays. À titre d'exemple, le succès de la dernière sortie sur le marché international qui nous a permis lever 1 milliard d'euros à conditions très compétitives, soit 4,5% sur 10 ans. De même, nous avons renouvelé la Ligne de Précaution de Liquidités (LPL) accordée par le FMI. En 2014, le Maroc ne l'a pas utilisée, de même que nous ne comptons pas l'utiliser en 2015, mais la LPL constitue une assurance contre tous les chocs et les mauvaises surprises potentiels.

Evolution de la part de l'Afrique dans le total du commerce extérieur du Maroc



Par ailleurs, je vous rappelle que la note souveraine a été confirmée par les agences de rating et que le Maroc a gagné 16 places dans le dernier classement Doing Business et 5 places dans le classement du World Economic Forum portant sur la compétitivité.

Enfin, Casablanca Finance City, une jeune place financière, est classée à la 51e place dans le Global Financial Center Index. Avec plus de 60 entreprises dotées du statut CFC, cette place est appelée à jouer un rôle important pour l'accompagnement et le développement de toute la stratégie africaine du Maroc.

Toutes ces bonnes nouvelles doivent nous encourager à aller de l'avant pour améliorer davantage notre situation économique.

Mme Mouna Kably

Merci Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances pour la qualité de votre intervention et la richesse des informations que vous nous avez livrées. À présent, je confie la parole à

Monsieur Amine Marrat qui est Economiste en Chef du groupe Attijariwafa bank et qui va nous accompagner tout au long de cette conférence. Merci.

Question de Monsieur Amine Marrat, Économiste en Chef du Groupe Attijariwafa bank



Merci Madame Kably. J'ai donc l'honneur et le plaisir de vous accompagner ce soir, dans cette session d'échanges avec Monsieur le Ministre, avant de passer la parole à nos invités dans la salle. Pour commencer, je voudrais vous rappeler que l'ensemble des Actes des conférences du cycle « Échanger pour mieux comprendre » de la Fondation Attijariwafa bank, est disponible sur le site institutionnel de la banque (www.attijariwafabank.com).

Avant de passer la parole au public, je voudrais échanger avec vous, Monsieur le Ministre, sur quelques volets de votre intervention.

J'aimerais d'abord revenir un peu sur le cadre macro-économique. Depuis le mois de septembre,

des scénarios de référence ont été élaborés pour arrêter le projet de loi de Finances 2015. Depuis, l'environnement a connu plusieurs développements dont certains sont très positifs comme la baisse des prix de pétrole, ou le démarrage d'une bonne pluviométrie. Des mesures importantes ont également été prises dans le cadre de la relance de la croissance, au niveau de la zone euro, une zone qui nous impacte énormément au niveau de la croissance économique. Mais on a aussi constaté des éléments qui pourraient avoir un impact négatif sur notre économie, comme la révision des prévisions de la croissance mondiale par les institutions internationales ou la baisse des prix de pétrole. En effet, certains analystes portent un regard sceptique sur cette baisse du cours du baril, si elle venait à dépasser un seuil, car elle impacterait négativement les pays exportateurs et freinerait leur demande adressée aux pays avancés et à leurs investissements. Au final, les effets sur les pays importateurs et exportateurs se contrebalancent.

Monsieur le Ministre, j'aimerais, dans le cadre de ces données macro-économiques de ces derniers mois, savoir si vous comptez revoir votre scénario pour l'année 2015 ?

**Réponse de M. Mohamed Boussaid,
Ministre de l'Economie et des Finances**



La loi de Finances 2015 est un projet qui est établi en octobre, sur la base de certaines hypothèses qui ont effectivement changé. Nous avons construit la loi de Finances sur la base d'un cours du pétrole de 103 dollars le baril. Aujourd'hui, il est à 50 dollars, moyennant un taux de change de 8,50 dirhams pour un dollar, et un taux d'inflation de moins de 2%. Aujourd'hui, deux éléments ont changé fortement depuis octobre dernier : le prix du baril et le taux de change. Les hypothèses permettent d'établir un cadre et bien sûr, ces hypothèses évoluent à la hausse ou à la baisse. Et dans tous les cas de figure, il faut pouvoir s'adapter.

Si j'ai bien compris, votre question est la suivante : quel est l'impact de la baisse de prix de baril sur la croissance nationale ? Nous avons bâti la loi de Finances sur une croissance de 4,4%. La baisse du prix du baril observée aujourd'hui, nous incite à effectuer des simulations. Ainsi, l'impact sur la croissance reste, pour le Maroc, relativement faible, entre 0.2% et 0.3%. En revanche, l'impact sur le Compte courant est extrêmement important et extrêmement bénéfique parce que notre facture énergétique s'élève à 100 milliards de dirhams. Alors, imaginez l'importance des économies d'importations si le prix de baril baisse de 30 ou 40%.

En revanche, au risque de vous choquer, sur le plan budgétaire, la baisse du prix de pétrole équivaut à un manque à gagner au niveau des recettes de TVA puisque toute baisse de prix de baril est, aujourd'hui, répercutée sur le consommateur. Ainsi, si le prix du baril reste au niveau actuel, la perte de recettes en TVA à l'import pourrait atteindre environ 3 milliards de dirhams. Nous allons gagner aussi sur le butane.

D'un autre côté, j'ai demandé à mes services d'effectuer une autre simulation : si nous avons gardé le système de compensation du pétrole, combien aurions-nous gagné au niveau budgétaire, suite à cette baisse des cours ? C'est une question légitime. En fait, nos simulations nous révèlent que nous aurions gagné environ 7 milliards de dirhams ! Mais cette manne que nous avons décidé d'injecter suite à la décompensation est bénéfique à la fois pour notre économie, pour notre compétitivité et pour le pouvoir d'achat du consommateur. La répercussion de la baisse des produits énergétiques sur le consommateur, qu'il s'agisse de l'opérateur ou du citoyen, va impacter positivement le coût de la logistique, ainsi que le coût de revient de plusieurs industries fortement consommatrices d'énergie, comme l'ONHYM et l'ONEE et plusieurs industries privées.

Aujourd'hui, cette baisse des cours constitue une réelle opportunité pour le Maroc. Au niveau mondial, les pays exportateurs de pétrole vont certes drainer moins de recettes, mais ils ont suffisamment engrangé jusque-là des plus-values conséquentes ; et les pays clairvoyants ont réussi à faire fructifier leurs capitaux.

Toutefois, de mon point de vue, prévoir l'évolution du cours plusieurs mois à l'avance équivaut à lire dans une boule de cristal. Au cours de l'exercice 2014, nous avons été sur le point de contracter un contrat Hedging. Vous vous

rappelez, au cours du dernier trimestre de 2013, le ministère de Finances avait contracté une assurance Hedging pour se couvrir contre un prix du baril à 120 dollars. Cette assurance nous a coûté 500 millions de dirhams, sans que nous n'ayons eu besoin de l'utiliser.

Depuis l'entrée en vigueur de la décompensation en 2014, nous avons, à trois reprises, envisagé sérieusement de contracter le Hedging. Tout cela pour vous dire que personne aujourd'hui ne peut prédire avec certitude l'évolution de ces données puisqu'il faut prendre en compte des considérations politiques, mais aussi spéculatives.

Si cette détente des cours des produits énergétiques se confirme dans les prochains mois, nous devons profiter de cette aubaine, sachant que cette tendance ne peut durer dans le temps. Fort heureusement, face à notre dépendance énergétique à l'égard des produits fossiles, Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste a eu la clairvoyance de lancer le grand programme de développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire. Nous allons produire le premier kilowatt heure de NOOR 1

dans quelques mois. Le plan est donc réalisé conformément aux prévisions. Pour NOOR 2 et NOOR 3, le montage financier du projet est bouclé et l'adjudicataire est connu. Nous allons donc continuer la réalisation de notre plan ambitieux de développement de l'énergie solaire. Avec l'énergie éolienne et hydraulique, nous pourrions atteindre environ 42% de notre consommation énergétique qui sera d'origine propre et surtout d'origine locale. Ce qui constitue autant d'économies en devises pour notre pays.

Donc, ne nous fions pas à la conjoncture actuelle qui est marquée par la baisse du cours du baril car nul n'est en mesure d'anticiper l'évolution des prochains mois. D'ailleurs, j'en profite pour interpeler les analystes qui n'ont pas vu venir la crise de 2008 ! Cela confirme qu'il faut rester prudent, en particulier, en ce qui concerne le prix des matières premières. Il ne faut être ni dupe ni naïf !

Maintenant, intelligence doit nous inciter à la prudence tout en profitant de cette conjoncture favorable pour préparer l'avenir.

Question de Monsieur Marrat

Effectivement Monsieur le Ministre, les matières premières sont, par définition, très volatiles. Maintenant si la croissance s'avère plus importante que prévue chez nos pays partenaires, en 2015, en 2016, voire en 2017, nos déficits pourraient se

réduire plus vite que prévu. Dans ce cas, quelles seraient les priorités du gouvernement ? La priorité sera-t-elle donnée au remboursement de la dette ou à l'accélération du rythme de l'investissement ?

Réponse de Monsieur Boussaïd

Notre priorité est de soutenir l'entreprise et notre économie. D'ailleurs, la question qui m'a été posée au Parlement, portait sur les emplois des économies générées par la décompensation. Ces économies ont atteint 33 milliards de dirhams en 2014. Pour 2015, nous avons prévu un budget de compensation initial de 23 milliards de dirhams. Donc, nous ressortons avec une économie effective de 10 milliards de dirhams. Celle-ci a été affectée pour moitié, à l'investissement public parce que nous avons augmenté l'investissement budgétaire de 5 milliards de dirhams, pour le porter à 54 milliards de dirhams. De manière schématique, l'autre moitié, soit 5 milliards de dirhams, a contribué à réduire le déficit.

Si cette tendance se confirme, la loi organique des Finances simplifie la procédure de présentation d'une loi de Finances rectificative au Parlement. Désormais, le ministre des Finances a la possibilité de présenter cette loi rectificative en 15 jours, pour ajuster les hypothèses de départ et répondre ainsi à votre question initiale relative à la gestion des changements conjoncturels en cours d'exercice.

À titre d'exemple, la loi des Finances 2014 a été construite sur la base d'un taux de croissance

de 4,2% alors que nous clôturons l'exercice à 3%. Ce n'est pas pour autant que nous avons réduit les dépenses ou augmenter le déficit budgétaire. Je vous rappelle que le déficit budgétaire de 4,9% a été calculé sur la base d'un taux de croissance de 4.2%. Or, nous avons réussi à le contenir à ce même niveau avec un taux de croissance de seulement 3%. Vous comprenez que cette performance a été beaucoup plus difficile à réaliser.

Une bonne croissance permet d'améliorer les indicateurs, et j'ouvre une parenthèse, parce que vous avez évoqué la question de l'endettement. J'estime qu'il est important de stabiliser l'endettement et nous y sommes parvenus. A fin 2014, l'endettement est resté au même niveau, par rapport au PIB, qu'en 2013, à 64%. Maintenant qu'il est stabilisé, nous allons pouvoir amorcer, éventuellement, une baisse du taux d'endettement, dès que c'est possible. La stabilisation de ce taux d'endettement constitue déjà une très grande performance et contribue à augmenter la confiance des opérateurs et des acteurs politiques. Je précise que nous y sommes parvenus avant que ne survienne la baisse du prix du pétrole.

Question de Monsieur Marrat

Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien, revenons aux mesures fiscales avant de donner la parole à nos invités. Est-ce possible de nous

éclairer sur la mise en œuvre des recommandations des Assises de la fiscalité dans la loi de Finances 2015 ?

Réponse de Monsieur Boussaïd

Les recommandations des Assises de la fiscalité n'ont pas toujours un lien direct avec la loi des Finances. Je veux juste signaler qu'il y a quelques jours, nous avons annoncé le lancement d'un référentiel des prix de l'immobilier pour Casablanca. J'estime que cela constitue une très grande avancée. Avec le lancement de ce référentiel de prix, nous allons faciliter la vie au citoyen. Cette mesure découle d'une recommandation des Assises de la fiscalité et nous allons la généraliser au niveau du territoire national.

Il est vrai que les recommandations des Assises de la fiscalité ne trouvent pas toujours leur concrétisation dans la loi des Finances. Mais la loi de finances introduit, à mes yeux, la mesure la plus importante même si elle est complexe, à savoir la réforme de la TVA. Je vous rappelle que la réforme fiscale de notre pays remonte à 1982 avec une succession de mesures pour arriver à une fiscalité moderne qui soit conforme aux standards internationaux. Il s'en est suivi par la suite, une succession de baisses de taux.

Nous avons surtout baissé, à trois reprises, l'Impôt sur le Revenu (IR), et deux fois, le taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) car notre objectif a toujours été d'élargir l'assiette pour abaisser les taux. Il est vrai que la TVA est un impôt plus complexe car il touche directement le consommateur ; mais il est aussi important que les autres impôts, notamment aux yeux des opérateurs. Tout à l'heure, nous avons évoqué le problème du butoir et les difficultés liées au recouvrement de la TVA.

Je considère que la recommandation des Assises de la fiscalité d'aller progressivement vers deux taux de TVA est excellente car elle va simplifier le système. Nous avons entamé le processus de simplification progressivement, en révisant, à la

hausse ou à la baisse, le taux de TVA appliqué sur certains produits. Ainsi, la loi de Finances 2015 réduit le taux de TVA de 14 à 10% pour les chauffe-eaux solaires, mais en même temps, nous avons introduit quelques produits. Ces mesures sont compliquées et difficiles à adopter. Mais je dois dire que, par exemple, je suis fier d'avoir pu faire passer l'augmentation de la TVA sur les tickets d'autoroutes, même si cela nous coûte cher. Je vous le dis honnêtement, cette mesure nous permet de sauver Autoroutes Du Maroc (ADM). En effet, la société ADM souffre d'un butoir de 4 milliards de dirhams parce qu'elle investit à un taux de TVA 20% mais ne perçoit que 10% de TVA sur les tickets vendus. De ce fait, ADM s'est trouvée au bord de l'asphyxie.

Avec ces écarts de taux, la TVA a perdu sa neutralité, or la neutralité de la TVA est un principe fiscal. Cet impôt a aussi perdu son équité et sa cohérence. D'où la nécessité de revisiter le système de TVA pour parvenir, à terme, à le réformer.

Par ailleurs, malgré les conditions qui ont prévalu lors de la préparation de la loi des Finances, nous avons sciemment voulu envoyer des signaux importants pour la relance de l'investissement et de l'emploi, à travers les mesures que j'ai pu exposer tout à l'heure.

Je pense qu'aujourd'hui les recommandations des Assises de la fiscalité vont continuer et pour moi, le prochain chantier concerne la révision du système des commissions, à savoir, commissions locales et les commissions nationales. C'est un grand problème auquel nous allons nous attaquer cette année pour être prêt d'ici la prochaine loi de Finances. C'est un vrai problème car aujourd'hui ce système ne fonctionne pas et il nous faut être suffisamment pragmatique et alerte.

SÉANCE DE QUESTIONS/RÉPONSES AVEC L'ASSISTANCE



Monsieur Marrat

Je vais prendre quelques questions auprès de nos invités. Merci de vous présenter et de poser brièvement votre question.

Question de Madame Afifa Dassouli, la Nouvelle Tribune

Merci de me donner la parole. Monsieur le Ministre bonsoir, je suis journaliste Afifa Dassouli de l'hebdomadaire La Nouvelle Tribune. Ma question porte sur la parité du dirham. Vous avez évoqué tout à l'heure, la variation de l'euro et du dollar, mais quelles sont les conséquences sur le dirham ? Le dirham s'apprécie aujourd'hui d'un côté et se déprécie de l'autre. Dans ce contexte, la compétitivité de notre économie est-elle remise en cause ? Ne faut-il pas réviser la composition du panier de devises qui permet le calcul de la valeur de dirham ?



Réponse de Monsieur Boussaïd

Avant de répondre à la question du panier du Dirham, je voudrais tout d'abord saluer aujourd'hui, la parfaite convergence entre notre politique économique et notre politique monétaire. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au travail exemplaire de Bank Al-Maghrib. Nous entretenons une concertation permanente avec le Gouverneur de la Banque centrale qui a pris l'initiative de réduire à deux reprises le taux directeur de 0,25% pour le porter actuellement à 2,50%. Puisque je suis aujourd'hui à Attijariwafa bank, j'invite les banques à répercuter rapidement cette baisse de taux sur la clientèle.

La baisse du taux directeur est une bonne opportunité car elle permet, dans un contexte de faible inflation (0,4%) de donner une bonne marge de manœuvre. Nous allons également tous travailler pour retrouver un bon niveau de liquidité. Je précise que le Trésor se finance de manière judicieuse, sans exercer une forte pression sur le marché, pour laisser suffisamment de liquidités à la disposition des entreprises.

Concernant la question du dirham, il y a deux aspects :

d'une part il y a la question relative à la constitution du panier de devises, la baisse de l'euro et la réévaluation du dollar sont répercutées sur la parité du dirham, de manière proportionnelle, en fonction de la répartition du panier. Mais je dois vous le dire, aujourd'hui, la constitution de ce panier ne correspond plus à la réalité puisqu'elle remonte à 2001/2002. Depuis, la structure de nos échanges extérieurs a changé de configuration.

D'autre part, que doit-on faire par rapport à la valeur du dirham ? La politique de Bank Al-Maghrib a toujours fait en sorte qu'on ait un taux nominal du dirham constant. On invoque souvent le problème de la compétitivité. Effectivement, il existe un lien la compétitivité des entreprises et le taux de change, mais il existe également un lien entre la compétitivité et la fiscalité. Ce sont ces deux points qui sont les plus souvent

mis en avant. Mais je suis convaincu qu'il existe des gisements de compétitivité ailleurs pour pouvoir améliorer la compétitivité globale des entreprises.

La décision est aujourd'hui prise pour que nous allions progressivement vers une réglementation de change plus souple. Le succès éclatant de la contribution libératoire nous encourage dans ce sens. Je dois remercier, en votre nom à tous, l'ensemble du secteur bancaire. Nous devons être fiers de notre système bancaire qui constitue le gage de notre développement et d'un financement pérenne de notre économie. Nous avons eu la preuve de sa performance lors de cette opération de contribution libératoire.

C'est la preuve qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, et un véritable esprit de partenariat entre le public et le privé, il est possible de faire des miracles. Je l'affirme, pour la contribution libératoire, les banques ont fait preuve d'un très professionnalisme. Le gouvernement a également contribué au succès de cette opération. En respectant nos engagements, nous contribuons à améliorer la crédibilité et la confiance. Nous nous sommes engagés au respect de la confidentialité et de la simplicité des procédures. Et nous avons tenus nos engagements. La confiance est nourrie non pas par les paroles, mais par les actes.

Je reconnais que par le passé, certaines mesures prises ont ébranlé cette confiance, comme la levée de l'anonymat sur les bons de caisse ou les fameux Avis à Tiers Détenteurs (ATD). Bien entendu, il faut beaucoup de temps et déployer beaucoup d'efforts pour recréer cette confiance. Désormais, cette confiance est un capital qu'il va falloir préserver et consolider. Donc la réussite de la contribution libératoire nous permet d'aller de l'avant en toute confiance pour assouplir progressivement la réglementation de changes et prendre des mesures en faveur du régime de change pour qu'il soit au service de l'économie et de la relance.

Question de Monsieur Mohammed Benmoussa

Merci Monsieur le Ministre. Vous avez toujours encouragé les investissements et vous n'avez jamais pensé à réviser l'impôt sur les investissements qui s'appelle la patente.



Réponse de Monsieur Boussaïd

Les recettes générées par la patente sont versées aux collectivités locales. Le dossier est ouvert. Aujourd'hui, c'est peut être un impôt

qu'il va falloir revisiter, mais le ministère des Finances n'est pas la seule partie prenante dans ce dossier.

Question de Monsieur Younes Lahlou, représentant du secteur de la plasturgie

Merci monsieur le Ministre pour votre excellent exposé. Ma question revêt deux volets.

Premièrement, dans notre secteur de la plasturgie, nous sommes victimes de certaines mesures qui ont été prises par les anciens gouvernements en vue de soutenir certains secteurs spécifiques. Je m'explique : dans le secteur agricole, la loi 92 du Code Général des Impôts exonère, de facto, tous les exportateurs, sur simple présentation d'une déclaration sur l'honneur attestant que le produit est destiné à l'agriculture. Ces exportateurs bénéficient ainsi de l'exonération de la TVA et des droits de douane. Aujourd'hui, nous jugeons cette loi désuète et pénalisante pour l'industrie marocaine. D'un côté, le gouvernement déploie des efforts importants pour soutenir l'entreprise, et de l'autre côté, ces mêmes entreprises subissent une concurrence déloyale.



Deuxièmement, nous pensons que l'écotaxe est a été imposée, à ce jour, à un seul secteur à travers lequel toute l'industrie marocaine est concernée. En même temps, les produits en matière plastique importés qui représentent 53% des déchets, ne sont pas soumis à l'écotaxe.

J'aimerais avoir quelques éclaircissements sur ces deux aspects. Merci Monsieur le ministre.

Réponse de Monsieur Boussaïd

J'ai eu ce débat relatif au secteur de la plasturgie avec mon collègue, M. Aziz Akhannouch. Il s'était engagé à assurer un contrôle strict des plastiques à usage agricole qui sont importés.

L'écotaxe fait l'objet d'un long débat que je ne vais pas ouvrir aujourd'hui devant vous. À mon arrivée au ministère, j'ai trouvé une loi votée qui prévoyait l'institution de l'écotaxe. Pour en

revenir à la crédibilité, notre pays doit respecter les engagements pris devant le parlement. Le débat reste ouvert, on peut parler de la lenteur des procédures, de l'accompagnement nécessaire mais je ne pense pas aujourd'hui, qu'on puisse remettre en question le prélèvement en soi. La pratique est là, mais on peut voir dans quelle mesure elle constitue une gêne pour l'entreprise.

Question de Monsieur Jawad Kerdoudi, Président de l'IMRI

J'ai deux petites questions Monsieur le Ministre. Tout d'abord, les accords de libre-échange ont montré qu'ils n'étaient pas en faveur du Maroc. Alors, allez-vous continuer à signer des accords de libre-échange ?

Par ailleurs, vous avez évoqué la nécessité de diversifier nos marchés et nos exportations, et vous avez raison. Mais pour cela, il me semble qu'il faut mettre en place une politique globale. Pour développer nos échanges avec l'Asie et notamment la Chine, il faut promouvoir par exemple l'enseignement de l'anglais et les dessertes aériennes vers les pays de cette région.



Réponse de Monsieur Boussaïd

Je n'affirmerai pas que les ALE ont défavorisé le Maroc. Je pense que globalement, les 55 accords constituent pour nous une opportunité car ils concernent au total 1 milliard d'habitants à travers le monde. Et puis, il ne faut pas oublier que la conclusion de l'accord avec la Turquie a été enclenchée à la demande des opérateurs eux-mêmes, notamment des textiliens. Aujourd'hui, l'économie turque est performante et les entreprises turques partent à la conquête du monde. Il faut que nous fassions la même chose ! Sinon, l'ALE avec la Turquie est théoriquement équilibré, ce que nous leur

concérons, nous en bénéficions également. C'est la bataille que nous menons ensemble que ne se fait pas à armes égales.

La question que l'on doit se poser est la suivante : comment ces accords peuvent-ils constituer une grande opportunité pour nos exportateurs ? Ce ne sont pas les accords qui ont été mal négociés mais leur application qui fait défaut, et l'opportunité de saisir les avantages prévus, qui n'est pas saisie.

Même l'ALE avec les Etats-Unis constitue une opportunité. Au lieu d'accuser ces accords d'être

la source de tous nos maux, nos opérateurs doivent saisir l'opportunité pour bénéficier pleinement des avantages négociés.

Maintenant, avec mon ami Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et des Nouvelles technologies, nous nous sommes engagés à être vigilants pour que ces accords soient respectés. Nous avons donc engagé une lutte acharnée contre toute tentative de dumping car nous sommes sur la même longueur d'onde sur ce dossier. Si, à

travers les accords, nous relevons des pratiques anticoncurrentielles destinées à inonder notre marché intérieur, nous prenons les mesures prévues la réglementation pour compenser le tort causé.

Bien entendu, je ne peux qu'être d'accord avec vous par rapport à la nécessité d'enseigner la langue anglaise ! Nous sommes un pays libre avec des citoyens libre et nous devons choisir en toute liberté les langues d'enseignement qui conviendraient au développement de notre pays.

Monsieur Marrat

Nous allons prendre une deuxième série de questions, en essayant d'être bref je vous prie.

Question de Monsieur Ouadie Moudden, Finances News

Je voudrais revenir avec vous Monsieur le Ministre, sur la régionalisation qui est une question d'actualité. Vous l'avez dit tout à l'heure, les lois organiques ont été approuvées aujourd'hui en Conseil des ministres. Je souhaiterais avoir votre point de vue sur 3 aspects :

- 1- Le volet financement : vous avez annoncé un chiffre de 10 milliards de dirhams à engager à l'horizon 2021. Comment cette enveloppe va être affectée ? Avez-vous à présent de la visibilité par rapport aux 2 fonds, à savoir le Fonds de solidarité interrégionale et le Fonds de mise à niveau sociale ?
- 2- Concernant la fiscalité : vous avez dit tout à l'heure que le levier d'une répartition équitable de la richesse est la fiscalité. Avec la régionalisation, peut-on imaginer une fiscalité régionale, voire une loi de finances régionale ?



- 3- Enfin, l'organisation administrative, à travers votre propre département, Monsieur le Ministre : Avez-vous un schéma d'organisation future de vos départements à l'échelle des régions ? Peut-on là aussi, imaginer des DGI et des TGR régionales par exemple ?

Réponse de Monsieur Boussaïd

Les régions sont déjà financées directement à travers des ressources affectées, à savoir 1% des recettes générées par l'IS, 1% de l'IR, 14% des contrats d'assurance...

Avec la régionalisation, nous allons relever ces seuils progressivement. Nous passerons de 1 à 5% pour l'IS, de même pour l'IR, et de 14 à 20% pour les contrats d'assurance, en plus des autres recettes des régions.

Et nous avons précisé dans le texte, que nous allons affecter des ressources budgétaires pour arriver progressivement à 10 milliards de dirhams en 2021. Ce qui représente un financement significatif pour les 12 régions. Cela permettrait aux régions de démarrer leurs chantiers pour enclencher le processus de développement régional. Bien entendu, d'autres ressources peuvent venir ultérieurement en fonction des missions transférées de l'Etat vers les régions. Ces montants vont être transférés via le fonds de solidarité interrégionale et le Fonds de mise à niveau.

Pour la fiscalité, nous n'en sommes pas encore au stade d'élaboration d'une fiscalité régionale. Une fois que la région sera bien installée, on pourra imaginer des taxes régionales pour couvrir tel ou tel besoin ou assurer la prestation de tel ou tel service.

Dans le texte de loi publié sur le site du Secrétariat Général du gouvernement, nous avons également attribué à la région les moyens nécessaires à la réussite de ce processus de régionalisation, notamment la possibilité de créer des agences d'exécution et de se doter d'une organisation efficace avec des cadres aux compétences requises.

Telle qu'elle est conçue, la régionalisation doit préserver les principes énoncés dans le discours de Sa Majesté, dans le respect des sacralités et de l'unité de la Nation.

À mon sens, la réussite de la régionalisation passe par deux exigences : trouver l'élite locale nécessaire, capable de gérer les moyens mis à disposition et d'accomplir ses attributions. Imaginez ce qu'une régionalisation réussie peut régler comme problème. De par mon expérience de Wali, je peux vous dire que beaucoup de problèmes peuvent être réglés au niveau de la région. A titre d'exemple, on ne peut construire une école dans une localité à partir de Rabat.

Notre préoccupation principale étant l'emploi, on ne peut régler ce problème uniquement au niveau des responsables politiques. De même, on ne peut pas rendre la région compétitive et transformer les ressources et les moyens à partir du Centre. Une régionalisation réussie est une chance pour le Maroc de demain.

L'autre aspect concerne le processus de déconcentration approfondie. Avec la régionalisation, les ministères ne peuvent garder toutes leurs prérogatives au niveau de Rabat. Ce processus doit donc être accompagné par une déconcentration administrative intensive.

Question de Monsieur Mohamed Lahlou, président de l'association des agences immobilières

Je voudrais revenir rapidement à votre présentation macroéconomique. La situation est globalement favorable qui nous donne beaucoup d'espoir. C'est d'ailleurs pour cela que le FMI nous soutient. Je voudrais revenir sur le baromètre des prix de l'immobilier. Nous avons bien accueilli cette initiative et je félicite la Direction des impôts qui nous a donné un outil de travail dans la transparence et la confiance. En tant que professionnels, nous sommes en train d'analyser ces prix et je me demandais si ce dispositif prévoyait une possibilité de corrections à la hausse ou à la baisse selon les quartiers ?



Réponse de Monsieur Boussaïd

Il s'agit- là d'un premier draft de ce baromètre. Et tout l'intérêt de ce projet réside dans sa mise à jour régulière. Il est évident que son actualisation doit être permanente. Nous avons réalisé ce baromètre en concertation avec l'Agence urbaine de Casablanca, avec l'Inspection de l'Habitat de Casablanca, avec la Fédération nationale des bâtiments, avec la Conservation foncière, en retenant les prix moyens par quartiers et en fonction des standings. Mais bien entendu, il existe un marché qui par définition peut fluctuer. Il peut y avoir aussi, je l'admets,

quelques incohérences. Nous avons été, bien sûr, simples, en découpant 86 quartiers de Casablanca, en catégorisant les biens (anciens, neufs, appartements, villas...) Bien entendu, cela reste un classement simplifié.

Mais au-delà de certaines incohérences qui peuvent être relevées ici ou là, vous imaginez les facilités que peut procurer ce document. Mais l'enjeu majeur, est de tenir les exigences en matière d'actualisation pour intégrer les conditions de marché, son évolution.

Dernière question de la salle

Bonsoir Monsieur le Ministre, j'ai une question à propos du monstre de Lockness qu'est le butoir. Il nous fait trembler et je pense que vous aussi. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir introduit dans la loi de Finances 2015, le remboursement du butoir. En même temps, je tiens à vous remercier d'avoir entamé la procédure de remboursement, même si cette mesure ne concerne que les sociétés qui ne dépassent pas les 20 millions de dirhams. Vous savez bien, Monsieur le Ministre, que les autres entreprises ayant un butoir, ne bénéficient pas non plus d'une solidité financière suffisante. Elles sont aussi fragiles que les autres. Non seulement, elles souffrent d'un déséquilibre financier mais elles ont du mal à investir.

Ne serait-ce pas plus équitable de répartir cette dotation budgétaire sur l'ensemble des entreprises concernées par le butoir ?

Réponse de Monsieur Boussaïd

Nous avons démarré le remboursement du butoir l'année dernière, en tenant compte des recommandations des Assises de la fiscalité. Il fallait bien commencer, et nous avons démarré avec les petites entreprises. Cela a profité près de 96% des entreprises concernées par le butoir.

Aujourd'hui, pour être direct, je pose la question suivante : combien reste t- il d'entreprises qui n'ont encore rien perçu ? Pas plus de 70 grandes entreprises du secteur privé et elles sont parfaitement identifiées.

Dans les prochains jours, je vais faire l'annonce pour voire le meilleur traitement à réserver à ces grandes entreprises en garantissant l'équité et en leur donnant de la visibilité sur la fin des remboursements pour en finir avec ce butoir.

Nous avons commencé par les petites entreprises parce que leur situation nous a semblée prioritaire car plus fragiles. Aujourd'hui, nous allons attaquer le reste.

En conclusion, je voudrais vous dire que j'ai eu grand plaisir à participer à cette conférence organisée par la Fondation Attijariwafa bank et je remercie Monsieur Mohamed El Kettani pour son invitation.

J'espère avoir été clair dans mes propos. J'ai essayé de vous livrer avec précision et sincérité, vraiment sans détour et de manière quasi-spontanée, la situation macroéconomique de notre pays, telle que nous la vivons.

Aujourd'hui, le moment est venu d'appeler à la mobilisation générale afin que chacun accomplisse sa mission en donnant le meilleur de soi-même. Je parle bien sûr du gouvernement, mais aussi des opérateurs privés, des entreprises publiques pour aller de l'avant et saisir toutes les opportunités qui se présentent. Notre pays est apprécié pour sa stabilité politique et économique, et pour les réformes engagées. A travers cette conjoncture favorable, nous nous devons de saisir toutes les opportunités. De son côté, le gouvernement est décidé à entretenir la concertation et le dialogue pour trouver des solutions aux problèmes. Encore une fois, le succès de la contribution libératoire nous donne l'élan, le courage et la motivation pour continuer à aller de l'avant afin que notre pays rejoigne définitivement le rang des économies émergentes. Je vous remercie.

LA FONDATION ATTIJARIWABA BANK, UN ACTEUR CITOYEN AU SERVICE DU DÉBAT & L'ÉDITION, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ART & LA CULTURE

La Fondation Attijariwafa bank déploie toute son énergie et son savoir-faire depuis plusieurs décennies, en soutenant trois domaines essentiels pour le développement de notre pays, à savoir le débat d'idées & l'édition, l'éducation, l'art et la culture.

Le pôle Édition & Débats a pour mission de promouvoir un débat constructif sur des problématiques économiques, sociales, sociétales, et culturelles. À travers son cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre », le pôle offre une plateforme ouverte aux opérateurs, acteurs de la société civile, étudiants et enseignants universitaires, afin de favoriser l'échange avec les experts marocains et étrangers. Par ailleurs, le pôle Édition & Débats apporte son soutien à la publication de livres et manuscrits, et assure la diffusion de travaux de recherche et de productions intellectuelles réalisés par les entités de la banque.

Le pôle Éducation apporte un appui à l'enseignement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, du préscolaire au supérieur, afin de contribuer à la réduction des taux d'abandon et d'échec scolaire. Le pôle initie ainsi de nombreuses actions structurantes dans ce domaine comme le programme d'appui au préscolaire en faveur du quartier de Sidi Moumen à Casablanca ; le soutien à l'amélioration de la qualité du primaire au niveau des établissements publics ; et le soutien aux élèves de classes préparatoires dans leur préparation aux concours d'accès aux grandes écoles, à travers les semaines de concentration et l'amélioration de la qualité de vie dans les centres de classes préparatoires. Par ailleurs,

le pôle Éducation a fait preuve d'innovation en créant, en partenariat avec Banco Santander, le master « Banque et Marchés Financiers » ainsi que le portail et la carte Jamiati.

Le pôle Éducation est également engagé en faveur de l'encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Enfin, le soutien aux associations en faveur des populations démunies ou en situation précaire constitue un axe d'intervention majeur du pôle.

Le pôle Art & Culture est un acteur majeur dans la démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique des jeunes. Depuis plusieurs années, le pôle apporte un soutien à la création artistique contemporaine et facilite l'intégration des jeunes talents dans le circuit artistique. De même, il accompagne les projets universitaires et associatifs visant l'épanouissement artistique en milieu scolaire et universitaire. Initiateur de plusieurs expositions monographiques ou collectives, le pôle Art & Culture contribue à la promotion des artistes africains et fait de l'art, un vecteur de rapprochement et d'échange interrégional. Il assure, enfin, la conservation et la valorisation du patrimoine artistique du groupe Attijariwafa bank.

Dans chacun de ses trois pôles, la Fondation Attijariwafa bank a développé une expertise qu'elle met au service de la communauté ou tissé des partenariats solides avec des associations de renom afin d'optimiser la portée de ses initiatives citoyennes.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

www.attijariwafabank.com